

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

### L'UNICEM demande le maintien de l'exonération de la TICPE

**Ce jeudi 4 octobre, l'Union nationale des Industries de Carrières et matériaux de Construction (UNICEM\*),** a fait part de son incompréhension à la lecture du projet de loi de finances 2019 qui prévoit la suppression dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 du tarif réduit de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier (GNR) pour les industries extractives.

Le GNR est un mélange d'hydrocarbures tracé et coloré en rouge dont l'usage est réservé à des applications industrielles et agricoles. Depuis 2011, son emploi est obligatoire dans l'industrie extractive. Le projet de loi de finances 2019 prévoit de restreindre son utilisation aux seuls exploitants agricoles. Cette mesure impliquerait, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un triplement de la TICPE pour les industriels, la taxe passant alors de 18,82 euros à 64,76 euros l'hectolitre.

Pour les industries de carrière et matériaux de construction, composées à 80% de PME et TPE, cette augmentation brutale et soudaine serait extrêmement lourde de conséquences, alors même que le secteur se relève d'une crise sans précédent et que la reprise dans le bâtiment est beaucoup plus faible qu'annoncée.

**Le coût direct de cette décision pour les entreprises du secteur est estimé à plus de 100 millions d'euros.**

Un nouveau coup dur pour un secteur qui n'a toujours pas retrouvé son volume d'affaires d'avant crise. C'est pourquoi l'UNICEM demande aux pouvoirs publics le maintien de l'exonération d'une partie de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) pour les engins de carrières et de travaux publics.

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG), le Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC) et Minéraux Industriels-France s'associent à la démarche de l'UNICEM.

\*L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), et les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.). L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (8 milliards d'euros). Pour en savoir plus : [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr)